

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**Faculté de science politique et de droit**

**CONSEIL ACADÉMIQUE**

**PROCÈS-VERBAL de la cent trente et unième assemblée ordinaire  
du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit,  
tenue le 18 janvier 2023, à 13h30 en mode hybride (N-7050 - Zoom)**

**MEMBRES PRÉSENTS**

BARSALOU, OLIVIER  
BEAUD, JEAN-PIERRE  
BRASSARD, ÉMILE  
BRETON-LE GOFF, GAËLLE  
BRUNET, LYSA  
CARBONE, SALOMÉ  
CHAGNON, RACHEL  
CHARLAND, PATRICK  
CHEVRIER, MARC

CLAVIER, CAROLE  
DUPUIS-DÉRI, FRANCIS  
ESCOUTE, NINA  
GOSELIN, STÉPHANE  
GOSELIN, TANIA  
HOUDE, NICOLAS  
MALAM CHAÏBOU GARBA, ABOUBACAR  
MANDÉ, ISSIACA  
PEÑAFIEL, RICARDO  
PIQUET, HÉLÈNE  
PRÉVOST, JEAN-GUY

DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DU BRIDI  
DOYEN PAR INTÉRIM  
REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE  
REPRÉSENTANTE DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCES JURIDIQUES  
REPRÉSENTANTE DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA FACULTÉ  
REPRÉSENTANTE DES ÉTUDIANTS EN DROIT  
DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES  
DIRECTEUR DE L'IEIM  
PROFESSEUR REPRÉSENTANT L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE SCIENCE POLITIQUE  
DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE  
DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE  
REPRÉSENTANTE DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA FACULTÉ  
ÉTUDIANT REPRÉSENTANT DE L'AFESPED  
DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DES BACCALAURÉATS BIDISCIPLINAIRES  
VICE-DOYEN AUX ÉTUDES  
ÉTUDIANT, REPRÉSENTANT DES CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT  
PROFESSEUR REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION DES ÉTUDES  
REPRÉSENTANT DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCE POLITIQUE  
VICE-DOYENNE À LA RECHERCHE  
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

**MEMBRES ABSENTS\***

BERNIER, DOMINIQUE\*  
BOUCHER, LYSIANE  
FORTIN, PHILIPPE  
ROMANI, VINCENT\*  
TREMBLAY-BENOIT, SIMONE

DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN DROIT  
CONSEILLÈRE À LA VIE ÉTUDIANTE  
DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT  
DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN SCIENCE POLITIQUE  
REPRÉSENTANTE DES ÉTUDIANTS AU 1ER CYCLE EN SCIENCE POLITIQUE

\*ABSENCE MOTIVÉE

**OBSERVATEURS PRÉSENTS**

DE CHAMPLAIN, OLIVIER  
DORAIS, SÉBASTIEN  
DUCHESNE, JULIE  
POOL-BOURQUE, CATHERINE

AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION  
COORDONNATEUR  
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE  
AGENTE DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

BOUDREAULT, ISABELLE

SECRÉTAIRE DE DÉCANAT

## **Proposition de l'ordre du jour**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour de la cent trente et unième (131<sup>e</sup>) Assemblée ordinaire du Conseil académique facultaire

### **2. Adoption des procès-verbaux des dernières réunions**

Adoption du procès-verbal de la cent vingt-neuvième (129<sup>e</sup>) Assemblée du Conseil académique facultaire tenue le 9 novembre 2022

Adoption du procès-verbal de la cent trentième (130<sup>e</sup>) Assemblée 'extraordinaire' du Conseil académique facultaire tenue le 22 novembre 2022

### **3. Affaires en découlant**

3.1 Comité de recrutement : développement d'une stratégie

### **4. Consultations**

4.1 Nomination de madame Ornella Puschiasis à titre de chercheuse associée à l'IEIM.

- Résolution\_nom\_cher\_ass\_IEIM\_Puschiasis\_O

4.2 Dossier de modification majeure du baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI)

4.3 Consultation sur le projet de Politique numéro 2 sur la liberté académique universitaire

- Consultation\_projet\_Politique\_no\_2\_liberté\_académique\_universitaire
- Politique\_no\_2\_Liberté\_académique\_universitaire
- Projet\_loi\_no\_32

### **5. Informations**

5.1 Point d'information du doyen

5.2 Point d'information du vice-doyen aux études

5.3 Point d'information de la vice-doyenne à la recherche

5.4 Point d'information de la directrice du Département des sciences juridiques

5.5 Point d'information du directeur du Département de science politique

5.6 Point d'information du directeur de l'IEIM

### **6. Motions d'accueil, de remerciements et de félicitations**

### **7. Affaires étudiantes**

### **8. Divers**

### **9. Dépôt de documents**

### **10. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 15 mars 2023

### **11. Levée de l'assemblée**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée. Jean-Guy Prévost, directeur du Département de science politique, préside la séance et Isabelle Boudreault, secrétaire du Décanat, agit en tant que secrétaire rédactrice.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le point 4.2 Dossier de modification majeure du baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI) doit être retiré; ainsi corrigé l'ordre du jour de la cent trente et unième Assemblée (131<sup>e</sup>) est proposé par Nicolas Houde, appuyé par Hélène Piquet et adopté tel que modifié en séance.

### **2. Adoption des procès-verbaux des dernières réunions**

Le procès-verbal de la cent vingt-neuvième (129<sup>e</sup>) Assemblée ordinaire du Conseil académique facultaire est proposé par Hélène Piquet, appuyé par Nicolas Houde et adopté tel que présenté en séance.

Le procès-verbal de la cent trentième (130<sup>e</sup>) Assemblée 'extraordinaire' du Conseil académique facultaire est proposé par Ricardo Peñafiel, appuyé par Jean-Pierre Beaud et adopté tel que présenté en séance

### **3. Affaires en découlant**

#### **Comité de recrutement : développement d'une stratégie**

Le comité de recrutement a tenu une première rencontre cette année. Il est formé de Gaëlle Breton-Le Goff, Nina Escoute, Ricardo Peñafiel et Catherine Pool-Bourque. Cette rencontre a été l'occasion de constater l'ampleur des actions et des initiatives posées en matière de recrutement. Les Assemblées départementales, les Comités de programmes ainsi que le Conseil académique facultaire seront éventuellement consultés. Gaëlle Breton-Le Goff invite les membres du Conseil à soumettre des propositions au Comité. Un suivi sera effectué.

Ricardo Peñafiel mentionne qu'il a été très surpris qu'il n'y ait aucune personne représentant le Décanat sur le Comité. Il serait important que les directions ou délégués de départements y participent afin que l'information circule plus efficacement.

#### **Projet de rénovation de la bibliothèque et nouvelle signalétique**

Aucun développement à signaler.

#### **La course au Rectorat**

Un nouvel appel de candidatures pour le poste de rectrice ou recteur a été lancé le 9 janvier 2023. La date limite de mise en candidature est le 9 février 2023, avant 13h.

#### **L'élection des doyennes, des doyens**

Des informations devraient nous parvenir sous peu. Il est à noter que cinq facultés seront en processus d'élection (seules la Faculté des arts et la Faculté des sciences de l'éducation ne seront pas touchées).

## **Rencontre avec le service des communications**

L'année 2023-2024 sera importante pour la promotion de nos programmes, surtout ceux qui ont été récemment modifiés, soit le baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI), le certificat en administration des services publics, le certificat en gestion des services municipaux ainsi que le baccalauréat en communication, politique et société. De plus, le baccalauréat en science politique a été choisi par l'université pour être l'un des cinq programmes qui bénéficiera d'une campagne spécifique de mise en valeur. On estime qu'un budget de cinq à six mille dollars sera alloué.

## **Conseil des diplômés**

Le Conseil des diplômés orientera dorénavant ses actions vers des projets spéciaux, qui seront moins nombreux mais dont l'envergure générera plus de revenus.

Lors de la dernière rencontre, le doyen a réitéré l'importance que nous accordons au 50<sup>e</sup> anniversaire du Département des sciences juridiques. Nous souhaitons que ce Département reçoive la mise en valeur qu'il mérite. Une rencontre à ce sujet aura lieu le 22 février pour évaluer les projets. Celui retenu sera annoncé en mars prochain.

## **Doctorat honoris causa**

Le dossier de candidature de monsieur Jayaseelan Naidoo a été envoyé au Rectorat. Comme cette mise en candidature a déjà été pré-approuvée, nous attendons la confirmation de l'acceptation définitive qui nous sera communiquée par le Conseil d'administration.

## **4. Consultation**

4.1 Nomination de Madame Ornella Puschiasis à titre de chercheuse associée à l'IEIM.

### **Nomination de Madame Ornella Puschiasis à titre de chercheuse associée à l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM)**

#### **Résolution CFSPD-2022-2023-877**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif CEX-2022-2023-R01 de l'IEIM soumettant au Conseil académique facultaire de science politique et de droit la nomination de madame Ornella Puschiasis à titre de chercheuse associée à l'IEIM;

ATTENDU que madame Ornella Puschiasis, maîtresse de conférences en géographie, INALCO, Département Asie du Sud-Himalaya, chercheuse associée au CESSMA (Centre d'Études en Sciences Sociales sur les mondes Africains, Américains et Asiatiques) et au CNRS Centre d'Études Himalayennes, possède une grande expertise dans l'étude des diasporas népalaises, et de l'aire géographique sud-asiatique;

ATTENDU que madame Ornella Puschiasis collaborera activement avec le Centre d'études et de recherche sur l'Inde, l'Asie du Sud et sa diaspora (CERIAS) de l'UQAM, unité constituante de l'IEIM, dirigée par le professeur Mathieu Boisvert;

ATTENDU que les retombées des recherches menées par madame Ornella Puschiasis sur les migrations des populations népalaises au Canada, notamment sous la forme d'une conférence en lien avec la région Asie du Sud, contribueront au rayonnement de l'IEIM, du CERIAS et de l'UQAM et à l'enrichissement des connaissances;

ATTENDU les discussions en séance :

IL EST PROPOSÉ par Hélène Piquet et appuyé par Nicolas Houde que le Conseil académique facultaire de science politique et de droit nomme madame Ornella Puschiasis comme chercheuse associée à l'Institut d'études internationales de Montréal pour la période du 1<sup>e</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4.3 Consultation sur le projet de Politique numéro 2 sur la liberté académique universitaire**

Jean-Guy Prévost explique que ce projet de politique universitaire est une obligation légale de l'université, obligation énoncée dans la Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire qui a été adoptée en juin 2022. Une consultation générale se déroule présentement à l'UQAM : un document à remplir a été envoyé au doyen, aux directrices et aux directeurs de département afin qu'ils commentent ce projet de politique. Le document est affiché à l'écran et sera analysé article par article. Toutes les observations seront inscrites.

#### 1. Préambule

- Paragraphe 3 : Ajouter « exempt de racisme, de sexisme, d'homophobie ainsi que de toute autre forme de discrimination, » après « soit un contexte d'ouverture, » ;
- Paragraphe 6, dernière phrase : Ajouter « en étude, en apprentissage » après « en recherche ». L'objectif de cet ajout est que les personnes étudiantes soient également reconnues comme ayant une liberté académique.
- On rappelle que la définition de l'UNESCO sur la liberté académique reconnaît d'emblée que la liberté académique inclut celle des étudiants, des étudiantes.

#### 2. Objet

- Paragraphe. 1 : Ajouter « d'études et d'apprentissage » dans l'énumération d'activités incluses dans la mission universitaire, soit après « de recherche, de création, d'enseignement, ». L'objectif est encore que les personnes étudiantes soient reconnues comme ayant également une liberté académique.
- Paragraphe 2 : Enlever ce 2<sup>e</sup> paragraphe complètement, soit celui commençant par « la politique ne peut avoir pour effet... ». La représentation étudiante considère que cette partie est inutile à la politique.

#### 3. Champ d'application

- Paragraphe 1 : Ajouter « d'études et d'apprentissage » dans l'énumération d'activités incluses dans la mission universitaire, soit après « de recherche, de création, d'enseignement, ». L'objectif est encore que les personnes étudiantes soient reconnues comme ayant une liberté académique également.

#### 4. Cadre juridique

#### 5. Droit à la liberté académique universitaire

- La partie étudiante juge que la politique homologue de l'Université de Montréal est plus progressiste que celle qui est actuellement étudiée à l'UQAM. Ainsi, on recommande d'ajouter un paragraphe complet copié de la politique de l'Université de Montréal : « La libre expression à l'Université exclut en outre expressément la tenue de propos haineux et de toute incivilité à caractère discriminatoire, raciste ou exposant des groupes vulnérables à la détestation et à la diffamation. En aucun cas, une personne tenant de tels propos ne pourra se retrancher derrière sa liberté universitaire ou, de façon générale, sa liberté d'expression. »

#### 6. Valeurs et principes

- Paragraphe 1 : le premier paragraphe semble contradictoire avec le principe de liberté académique que souhaite défendre l'Université.
- Paragraphe 4, puce 6 : Enlever « sans que cette contestation ne devienne une entrave à la liberté d'autrui à exprimer des opinions ; ». Cette partie va de soi et semble viser à empiéter sur la liberté de manifester.

#### 7. Responsable de la liberté académique universitaire.

#### 8. Comité sur la liberté académique universitaire

##### 8.2 Composition et nomination

- On souligne qu'une partie de la composition de ce Comité, soit les deux membres nommés d'office (la vice-rectrice, le vice-recteur à la Vie académique et la vice-rectrice, le vice-recteur au Développement humain et organisationnel), la personne cadre et une personne de l'externe nommée par cooptation, donne comme résultat une représentation élevée (quatre membres sur huit) d'une seule composante de la communauté uqamienne qui, à elle seule, fait contrepoids à toutes les autres. Ainsi, ils auraient, par le quorum, le contrôle des décisions. On rappelle que cette politique contient des modalités permettant d'imposer des mesures disciplinaires à différents membres de la communauté.
- On s'interroge sur la pertinence d'une personne de l'externe.
- On s'étonne de l'absence d'un membre représentant le SEUQAM.
- Il est recommandé de spécifier pour les huit personnes nommées sur le comité que celles-ci sont désignées par leur syndicat/association respectif. De plus, il est recommandé d'ajouter une personne étudiante afin que chaque cycle d'études soit représenté. Enfin, il est également recommandé d'ajouter une personne représentant les travailleurs étudiants, les travailleuses étudiantes.

Ainsi, cette section se lirait comme suit :

- a) deux personnes représentant les professeures, les professeurs et les maîtres de langues, désignées par le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAM ou sa, son substitut;

- b) deux personnes représentant les personnes chargées de cours, désignées par le Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM ou sa, son substitut;
- c) une personne représentant le personnel cadre, désignée par l'Association des cadres de l'UQAM ou sa, son substitut ;
- d) une personne représentant le personnel étudiant employé, désignée par le Syndicat des employées et employés étudiants de l'UQAM ou sa, son substitut ;
- e) trois personnes représentant les étudiantes et les étudiants, idéalement de chaque cycle d'études soit premier cycle, deuxième cycle et troisième cycle, désignées par les associations étudiantes facultaires ou leurs substituts ;
- f) une personne de l'externe ayant une expérience, une expertise et un intérêt marqués en matière de liberté académique, d'enseignement et de recherche universitaires.

## 9. Modalités de traitement des plaintes portant sur la liberté académique universitaire.

### 10. Plan de cours

- Les représentants étudiants recommandent de complètement enlever cet article de la politique. Les informations qui y sont mentionnées sont largement connues par la communauté universitaire. De plus, l'ajout de cet élément allongerait grandement les plans de cours et dévaloriserait les références à la politique 16, à la politique 42 et au règlement 18. On ne peut pas mettre les banalités mentionnées à l'article 10 de la politique 2 sur le même piédestal que les informations sur le harcèlement, le sexisme, les violences à caractère sexuel et les infractions académiques.
- Même si cela alourdit le plan de cours, cette politique doit être incluse. Toutes les politiques doivent coexister et être perçues sur un même plan d'égalité, non hiérarchisées. On rappelle que la politique académique vise à protéger tant les étudiantes, les étudiants, les chargées de cours, les chargés de cours que les professeures, les professeurs.

### 11. Reddition de compte

### 12. Responsable de l'application

### 13. Entrée en vigueur

### 14. Mise à jour

Remarques générales concernant plusieurs articles du texte:

Les débats sur la liberté académique (souvent nommée liberté universitaire ou liberté d'enseignement) ont tendance à être confondus avec une simple liberté d'expression. Si la liberté académique signifie simplement pouvoir affirmer ce que l'on pense, émettre une opinion propre à sa subjectivité en classe ou sur le campus, analytiquement, la liberté universitaire se confond alors avec la liberté d'expression. Dans le texte, il n'est pas clair si on défend la liberté d'expression en classe ou sur le campus ou ce qui est propre à la liberté académique. Par ailleurs, la liberté académique possède des contraintes. L'une d'elles est qu'elle n'équivaut pas à la liberté d'endoctrinement. Le texte rassemble des idées qui vont susciter un certain accord, mais le fond

même de la liberté académique n'y transparaît pas : d'une part, elle est assimilée avec une liberté d'opinion et d'autre part, on n'en voit pas les limites inhérentes.

On rappelle que la déclaration de 1997 de l'UNESCO sur la liberté académique offre des balises et permet de colmater les manques qui pourraient exister à ce niveau.

On constate que la question de l'autonomie économique des universités a été complètement évacuée de ce projet de politique. Si on se penche sur les bailleurs de fonds, cet aspect devient très pertinent pour la liberté académique. En effet, les gouvernements orientent de plus en plus les recherches par le biais de programmes spécifiques : l'État va jusqu'à formuler des demandes concernant l'orientation des formations, ce qui porte atteinte à la liberté académique.

On déplore également la gestion, par le biais de politique, des questions qui pourraient être abordées, plus collaborativement, pendant les cours. N'y aurait-il pas une façon de susciter des climats plus sereins dans les salles de classe ? Par exemple, il existe présentement à l'UQAM une pratique élaborée par des enseignantes, des enseignants qui proposent à leurs étudiantes, leurs étudiants de collaborer à la rédaction d'une entente sur les modalités de la prise de parole en classe. Les résultats sont positifs. Le syllabus n'est pas tout.

Finalement, la menace de la liberté académique peut également venir de l'administration en place. L'institution pourra, avec cette politique, suspendre sommairement une personne fautive plutôt que de susciter un débat sur la cause de la dissension.

## **5. Informations**

### **5.1 Point d'information du doyen**

#### **Prix reconnaissance de la Faculté**

Il sera décerné le 13 avril à madame Catherine Loubier, ex-déléguée du Québec à New York.

#### **Prix d'excellence de l'Université du Québec – Concours 2023**

Ce concours est lancé. Il contient deux volets : réalisation en enseignement (tous les secteurs) et Leadership en enseignement (secteurs des sciences naturelles et génie). La date limite pour soumettre une candidature potentielle est le 31 janvier 2023. Le cahier de mise en candidature a été envoyé aux directions des deux départements.

### **5.2 Point d'information du vice-doyen aux études**

#### **Enveloppe de charges**

Pour les sessions de l'année académique 2022-2023, il y aura 285 charges accordées, soit le même nombre alloué à la Faculté le printemps dernier. L'Université prévoit, encore une fois, que notre enveloppe sera à la baisse.

#### **Inscriptions**

Elles baissent, mais moins que pour les dernières sessions. Pour la Faculté, la baisse est de 5% par rapport à l'année passée, toutes inscriptions confondues.

## **Plan d'actions sur la réussite en enseignement supérieur (PARES)**

Ce programme sera bénéfique pour les deux départements de la Faculté. Le baccalauréat en science politique est l'un des cinq programmes choisis par l'université qui, par le biais de son volet no 3, recevra un support particulier visant à augmenter la rétention de ses étudiantes, ses étudiants. Le volet 4 est un appel d'offres : la maîtrise de science politique a un projet de mentorat et les sciences juridiques vont également déposer un projet de mentorat pour les étudiants étrangers.

### **5.3 Point d'information de la vice-doyenne à la recherche**

#### **Printemps de la recherche (fin mars 2023)**

Cette semaine vient d'être relancée. Sur différents thèmes, il y aura cinq activités prévues pendant la pause du midi. Une journée sur les cycles supérieurs sera au programme. Les assemblées départementales, ainsi que les directions des cycles supérieurs pourraient être sollicitées afin de participer à l'un ou l'autre de ces ateliers.

#### **Concours facultaires**

Lors de sa dernière réunion, le Comité de la recherche a analysé les dossiers des candidates, des candidats pour les différents concours facultaires qui prenaient fin le 10 janvier dernier. Il s'agissait du Concours d'appui aux activités de diffusion et de transfert des connaissances, du Concours d'appui au colloque et aux publications et celui du Prix de la recherche des personnes chargée de cours (1<sup>re</sup> édition). Les résultats seront annoncés sous peu.

#### **Lancement des concours**

Quatre concours facultaires seront lancés d'ici la fin février :

- Projet en démarrage de recherche (fonds CRSH SI)
- Reconnaissance des unités facultaires de recherche
- Appui aux activités de diffusion et de transfert de connaissances
- Appui aux publications

Le 23 février prochain, le concours 2023 des Chaires stratégiques sera lancé. On évalue la possibilité d'y déposer un dossier.

### **5.4 Point d'information de la directrice du Département des sciences juridiques**

Aucun point.

### **5.5 Point d'information du directeur du Département de science politique**

Jean-Guy Prévost annonce la parution de l'ouvrage « Problèmes politiques contemporains ». Ouvrage collectif auquel vingt-sept professeurs, professeurs et dix chargées, chargés de cours du Département de science politique ont participé.

### **5.6 Point d'information du directeur de l'IEIM**

Plusieurs conférences sont annoncées :

- Anne Leahy, fellow de l'IEIM : l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
- La Croix-Rouge: L'impact genré des conflits armés et l'application du droit international humanitaire, le 1<sup>er</sup> février 2023 à 12h30 au D-R200.
- Mi-mars avec l'école des langues : Genre et diplomatie dans le monde hispanophone.

**6. Motions d'accueil, de remerciements et de félicitations**

**7. Affaires étudiantes**

Rien à signaler.

**8. Divers**

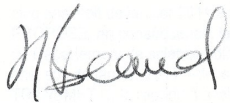
**9. Dépôt de documents**

**10. Date de la prochaine réunion**

La prochaine séance du Conseil académique facultaire sera le 15 mars 2023

**11. Levée de l'Assemblée**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Rachel Chagnon, appuyé par Hélène Piquet que l'Assemblée soit levée à 15 h45.



---

Doyen par intérim

Isabelle Boudreault

---

Secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 15 MARS 2023